

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2016

ÉPREUVE DE PROJET OU ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

OPTION : HYGIÈNE, LABORATOIRES ET QUALITÉ DE L'EAU

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ L'usage de la calculatrice autonome et sans imprimante est autorisé.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 64 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué
S'il est incomplet, en avertir le surveillant**

- Vous préciserez le numéro de la question et le cas échéant de la sous-question auxquelles vous répondrez.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

L'aménagement des locaux des laboratoires doit répondre aux préoccupations particulières de santé publique.

Le laboratoire départemental au sein duquel vous venez d'être recruté comme ingénieur, décide de construire un nouveau laboratoire en confinement de niveau 3, pour augmenter ses capacités de diagnostic et de réponse aux exigences de contrôles réglementaires.

Le Directeur vous désigne chef de projet et vous demande de répondre aux questions suivantes.

Question 1 : (8 points)

Vous rédigerez une note à son attention portant sur les contraintes réglementaires, techniques et économiques liées à la mise en place d'un nouveau laboratoire de confinement de niveau 3.

Question 2 : (12 points)

Vous établirez un projet de mise en place de ce laboratoire de confinement de niveau 3 (par exemple pour la peste porcine classique).

Ce projet devra clairement intégrer :

- les axes budgétaires, techniques et managériaux ;
- les axes en matière d'assurance qualité, d'accréditation par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) et d'agrément ministériel.

Vous décrirez pour chaque axe les acteurs, la planification et le déroulement de cette mise en place.

Documents joints :

- Document 1 :** « Aménagement d'un laboratoire de biologie » - J. Simons - *INSERM* - Juin 2002 - 9 pages
- Document 2 :** « Guide pour la conception d'un laboratoire de confinement L3 » - *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* - 2001 - 7 pages.
- Document 3 :** « Programme Cofrac n°116 ; Essais et analyses en bactériologie animale » - Septembre 2003 - 31 pages.
- Document 4 :** « Exemple. Les laboratoires P3 » - *Site du technopôle Brest Iroise* - consulté en janvier 2016 - 4 pages.
- Document 5 :** « Note de service DGAL/SDPAL/2014-426 27/05/2014 » - *Ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt. Direction générale de l'alimentation* - 27 mai 2014 - 5 pages

Document 6 : « Etapes de conception et construction de bâtiment » - www.architecte-batiments.fr - 19 avril 2015 – 5 pages.

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension